



**ARRETE PORTANT INTERDICTION D'ACCES**  
**AU PARC, JARDINS ET ESPACES PUBLICS MUNICIPAUX**

N°74/2021

Le Maire de Commune de SAINT AUBIN SUR MER,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;  
**VU** les conditions météorologiques prévues jusqu'au 17 juin 2021 ;  
**CONSIDERANT** que dans ces conditions il est nécessaire à titre de sécurité d'interdire pendant la durée de cette alerte l'accès au public du parc Pillier ;  
**CONSIDERANT** l'urgence de la situation.

**ARRETE**

**Article 1** - En raison de l'alerte orange émise par la préfecture du Calvados, l'accès aux parcs et jardins sont interdit du mercredi 16 juin 2021 à 16h30 au jeudi 17 juin 2021 à 10h00.

- Parc Pilier
- Parc Hébré
- Squares
- L'ensemble du complexe sportif
- Aires de jeux, espaces verts du domaine public

**Article 2** - En cas de prolongation de l'alerte météo au-delà de la date prévue à l'article 1<sup>er</sup>, la présente interdiction pourra être prorogée par voie d'arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

**Article 4** -, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, et l'agent de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** - Ampliation sera adressée à monsieur le préfet, monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Douvres-la-Délivrande

Saint-Aubin sur mer, le 16 juin 2021



Alexandre Berty,

Maire de Saint-Aubin-sur-Mer.